COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

Ce vendredi 08 mai 2015, le Conseil National de Sécurité s'est réuni en session extraordinaire à Bujumbura. L'ordre du jour était centré sur l'analyse de la situation sécuritaire dans le pays en général et plus particulièrement dans la Municipalité de Bujumbura.

- 1. Le Conseil a remarqué qu'après la désignation de SE Monsieur le Président de la République Pierre NKURUNZIZA par le parti CNDD-FDD en date du 25 avril 2015, certains partis de l'opposition et certaines organisations de la société civile, relayés par certains médias, ont organisé des manifestations non autorisées qui ont débuté dès le lendemain (26 avril 2015) en Mairie de Bujumbura, dans les communes de Musaga, Nyakabiga, Ngagara et Cibitoke. Quelques jours après, les manifestants ont voulu étendre ce mouvement subversif vers les communes de Kanyosha, Kinindo, Buterere en y faisant des incursions pour les contaminer. Cette contagion est observée dans quelques communes de l'intérieur du pays comme les communes Rusaka, Mugongo-manga, Mukike, Kanyosha-Rural et Matana.
- 2. Le Conseil rappelle à la communauté nationale et internationale que la candidature de SE Monsieur le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA a été déclarée conforme à la loi par la Cour Constitutionnelle
- 3. Ces manifestations, quoique contenues par les forces de défense et de sécurité dans les communes urbaines précitées, se sont vite transformées en insurrection violente occasionnant chaque jour des dégâts tant humains que matériels :
 - Une quinzaine de personnes mortes et plusieurs blessés aussi bien du côté des manifestants que du côté des Corps de Défense et de Sécurité.
 - Du côté matériel, trois maisons incendiées, trois véhicules brulés et des routes qui ont été endommagées.
 - Un manque à gagner s'élevant à environ 10 milliards de francs burundais a été enregistré par l'Office Burundais des Recettes par rapport aux prévisions du mois d'avril 2015

Le Conseil National de Sécurité saisit cette occasion pour adresser ses condoléances aux familles éprouvées et invite le Gouvernement à continuer d'assister ceux qui ont été touchés par ces événements.

- 4. Bien plus, plusieurs milliers de burundais ont déjà franchi la frontière pour se réfugier dans les pays limitrophes suite aux rumeurs propagées par les commanditaires de cette subversion.
- 5. La persistance de ces rumeurs a poussé certains élèves du primaire et du secondaire à abandonner les écoles au moment où c'est la période de la programmation des examens de fin d'année et des tests de fin de cycle. De même, les homes de l'université du Burundi ont dû fermer les portes suite à la participation de certains étudiants dans ce mouvement insurrectionnel. Une partie des étudiants est rentré à la maison tandis qu'une autre est allée assiéger l'Ambassade des USA pour demander asile.
- 6. Les marchés, magasins et le transport en commun en Mairie particulièrement dans les communes touchées par ce mouvement subversif fonctionnent jusqu'à présent timidement. Les camions transportant les marchandises en provenance de Dar es Salam et Mombasa sont retardés par les manifestants (Ijenda-Nyabiraba-Musaga).
- 7. Dans les communes de la Mairie où a commencé ce mouvement, on remarque une balkanisation qui se manifeste par des rondes diurnes et nocturnes effectuées par les résidents à tel enseigne que les Corps de Défense et de Sécurité (CDS) y accèdent très difficilement. Toutes les avenues et rues de ces communes sont jonchés de barricades de toutes sortes empêchant toute intervention motorisée des CDS.
- 8. Durant ces rondes nocturnes, les manifestants sont armés de gourdins, armes blanches, des tronçonneuses, sifflets, etc et infligent des amendes à ceux qui s'absentent aux rondes.
- 9. Force est de constater aussi que ces manifestants mettent en avant de mineurs de moins de 18 ans dans ces mouvements allant même à empêcher les élèves de la 6^{ème} année Primaire à passer le Concours National.

Tenant compte de tout ce qui précède et dans le souci de ramener la paix et la sécurité dans les zones touchées par cette insurrection, le Conseil National de Sécurité recommande ce qui suit:

1. A l'administration des communes touchées par le mouvement subversif :

- a. Faire respecter scrupuleusement la loi régissant les manifestations et les réunions publiques ainsi que le décret portant ouverture de la campagne électorale;
- b. Mettre en place un comité de crise dans chaque communes composées par l'administration et les responsables des Corps de défense et de Sécurité;
- c. Redynamiser les comités mixtes de sécurité et restaurer l'autorité administrative
- d. De s'assurer que tous les visiteurs de leurs entités administratives soient inscrits obligatoirement dans les registres de la population

2. Aux corps de défense et de sécurité

- a. De libérer toutes les voies de communication, (Routes, avenues, allées et sentiers), jusqu'alors barricadées par les insurgés. Ce travail doit être fait endéans les 48 heures qui suivent la publication de la présente recommandation. Ceci concerne aussi bien la Mairie de Bujumbura que les communes touchées de l'intérieur du pays.
- b. Le Conseil rappelle que les Corps de défense et de sécurité sont les seuls autorisés à assurer la sécurité de la population et de leurs biens.
- c. Les Corps de défense et de sécurité en collaboration avec l'administration doivent strictement interdire à la population de faire des rondes nocturnes
- d. Continuer à assurer la Sécurité des lieux de travail et de tous les points névralgiques d'intérêt publics et économiques.
- e. De renforcer le contrôle des mouvements de la population (contrôle de CNI) et de la régularité des étrangers sur le sol burundais.

f. De récupérer toutes les armes détenues illégalement sur tout le territoire national

NATIONAL

- 3. Aux populations habitant les endroits visés par la recommandation précédente, de rester à l'intérieur de leurs parcelles au cours de ces opérations de débrayage des passages, hormis les personnes qui seront en mouvement vers les lieux de travail ou pour effectuer des courses ménagères.
- 4. Aux manifestants et aux organisateurs de ces manifestations, d'arrêter immédiatement et sans condition aucune, ses mouvements d'insurrection qui handicapent la vie du Burundi et de son peuple.
- 5. Aux fonctionnaires de l'Etat, de reprendre immédiatement leurs activités. Leurs autorités hiérarchiques doivent veiller à l'application de cette recommandation.
- 6. Le Conseil National de Sécurité recommande aux autorités concernées par l'Enseignement d'ouvrir les écoles et les hommes universitaires dès lundi le 11 mai 2015.
- 7. Le Conseil invite les organisations de la Communauté internationale et les représentations diplomatiques accréditées à Bujumbura, de soutenir le Burundi pendant cette période électorale et de faire le discernement des propos mensongers véhiculés par les commanditaires de cette insurrection, qui n'ont autre objectif que de ternir l'image de notre pays.
- 8. Aux Organisations non gouvernementales œuvrant au Burundi de s'assurer que tout appui accordé à la société civile burundaise serve réellement à l'accomplissement des buts ultimes visés par les bénéficiaires.
- 9. Aux médias de renforcer le professionnalisme dans l'exercice de leurs métiers en donnant aux populations une information juste, apaisante et équilibrée.
- 10. Aux parents, le Conseil National de Sécurité leur rappelle qu'ils sont responsables à part entière du comportement de leurs enfants et doivent par conséquent, prendre des dispositions qui s'imposent pour les empêcher de participer dans de telles insurrections.
- 11. Aux populations qui ont récemment quitte le pays, suite aux rumeurs, pour se réfugier dans les pays limitrophes, de regagner le

NATIONAL

pays pour se joindre à leurs compatriotes qui vont dans les prochains jours aller aux élections.

- 12. Aux Ministères ayant en charge l'intérieur, la Sécurité Publique, la Défense Nationale et l'Education, de prendre les dispositions nécessaire le plus tôt possible afin qu'un programme spécial de Service Civique Obligatoire soit mise en place au profit des lauréats des Humanités Générale et Techniques et de tous les jeunes burundais ayant atteint l'âge de 18 ans.
- 13. Le conseil félicite les Corps de Défense et de Sécurité d'avoir protégé la population en toute neutralité malgré les actes de provocation dirigés à leur endroit.

Enfin, le Conseil National de Sécurité demande à la population burundaise de rester soudée autour de l'Unité Nationale et de ne pas céder à toute tentative de division véhiculée par les commanditaires de ces insurrections. Le Conseil National de Sécurité réitère ses remerciements à la population burundaise dont la plus grande majorité a gardé la sérénité malgré les appels incessants à la violation de la loi.

JE VOUS REMERCIE

